

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2004/ 030 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

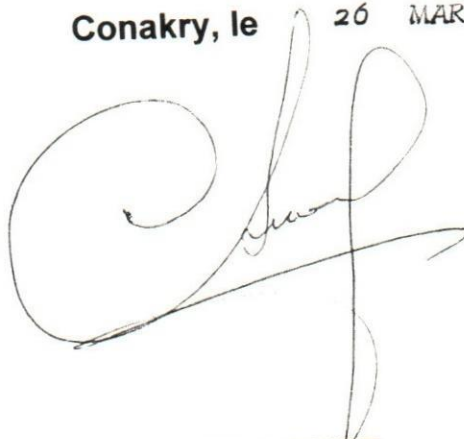
VU les Décrets N°D/2004/010/PRG/SGG du 23 février 2004 D/2004/017/PRG/SGG du
1^{er} mars 2004 et D/2004/019/PRG/SGG du 8 mars 2004 nommant les membres du
Gouvernement ;

DECRETE,

Article 1er : HADJA Madeleine KEITA, précédemment Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Conakry, est nommée Agent Judiciaire de l'Etat en remplacement de Monsieur Mohamed SYLLA, mis à la disposition du Ministère de la Justice.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 MARS 2004



GENERAL LANSANA CONTE

